

# Accueil d'étudiant.e.s en art migrant.e.s et réfugié.e.s

Villa Arson  
Ecole nationale supérieure d'art - Nice



# Qui sommes nous ?

La Villa Arson, établissement public administratif du Ministère de la Culture et de la Communication, est la seule institution nationale dédiée à l'art contemporain à réunir dans un même site une école d'art, un centre d'art, une résidence d'artistes et une bibliothèque spécialisée et différentes capacités d'hébergements dédiées.

L'école nationale supérieure d'art fait partie des 7 écoles nationales installées en région. Elle accueille environ 200 étudiants, dans un unique département Art, tout au long d'un cursus de 5 ans. Cet enseignement propose une variété de médiums artistiques extrêmement large allant des ateliers les plus traditionnels aux dernières innovations technologiques, des théories et histoires des arts à la littérature ou aux arts vivants.

C'est André Malraux alors Ministre de la Culture dans les années 1960 qui échafauda ce projet d'apparence utopique devenu une réalité effective : un environnement privilégié dévolu à la création artistique, et les valeurs humanistes et transnationales lui étant inhérentes.

<https://www.villa-arson.org/>

# Le contexte

La situation d'urgence des migrant.e.s et réfugié.e.s en Europe et plus précisément dans le contexte français est une préoccupation individuelle partagée, qui prend ici la forme d'une réponse collective. De grandes institutions d'enseignement ont pris la mesure de la variété des profils et ont fait le choix d'agir dans le sens non seulement d'une mobilisation ou d'une défense des droits des personnes, mais surtout dans des propositions d'orientations et de formations d'étudiant.e.s en situation précaire.

La Villa Arson est inscrite géographiquement dans un espace historique de transit, que ce soit du côté de ses frontières italiennes ou de ses frontières maritimes. En tant qu'institution à vocation nationale et à l'ambition internationale, elle offre des atouts structurels (école nationale), et des ressources (personnels administratifs et pédagogiques, hébergements) adaptées à l'accueil, à la formation, à l'orientation d'étudiant.e.s. De plus, la pédagogie de l'école, construite autour de la singularité des parcours et des pratiques, dispose facilement la Villa Arson à accueillir, dans un strict cadre légal, des étudiant.e.s en art réfugié.e.s et exilé.e.s en se basant sur le projet Resome déjà mis en place dans de nombreux établissements d'enseignement supérieur.

## **RESOME**

Réseau Études Supérieures et Orientation des Migrant.e.s et des Exilé.e.s  
[http://www.resome.org/Qui-sommes-nous\\_a2.html](http://www.resome.org/Qui-sommes-nous_a2.html)

Ce réseau se définit comme « un collectif constitué d'étudiant.e.s, de professeur.e.s, de personnes solidaires, d'associations et de groupes informels, qui œuvrent aux côtés des réfugié.e.s et migrant.e.s pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et faciliter l'orientation de tous les étudiant.e.s exilé.e.s, ainsi que l'apprentissage du français pour tous et toutes. Il s'agit d'une organisation a-partisane à but non lucratif. Chaque programme est indépendant et s'organise selon les possibilités et les intérêts propres de chaque établissement. Le réseau ne peut contraindre un programme à modifier ses règles internes, il se définit comme un outil de mise en commun des savoirs et des informations, de diffusion d'initiatives et de mobilisation de la société civile et des instances politiques.

Ce projet d'accueil d'étudiant.e.s réfugié.e.s et migrant.e.s n'est pas utopique ; il est réalisable et d'autres institutions comparables à la nôtre l'ont déjà réalisé, comme l'École Normale Supérieure (ENS), l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'École Nationale des Ponts et Chaussées, l'Université Paris III, l'Université Paris VIII, l'Université Paris Diderot, l'Université Nice-Sophia-Antipolis (UNS).

Nous en détaillerons particulièrement deux : l'ENSAD et l'UNS, lesquels nous paraissent adaptables à la Villa Arson.

## **Programme de l'ENSAD**

A Paris, des étudiant.e.s de l'École Nationale des Arts Décoratifs a mis en place un Programme Étudiant Invité (PEI) depuis deux ans.

Ils ont reçu le soutien de la direction qui a exonéré les étudiant.e.s réfugié.e.s des frais d'inscription. L'école n'a pas donné d'argent. Les étudiant.e.s et les professeurs ont cotisé ; une vente de carnets recyclés pour financer le programme a aussi été organisée. Les étudiant.e.s réfugié.e.s ont été choisi.e.s par les étudiant.e.s au gré de leurs rencontres et selon leurs contacts avec les associations (environ une dizaine). Ils avaient tous un rapport avec la formation artistique, mais leur niveau de français, d'anglais ou en art était trop faible pour qu'ils s'intègrent au cursus standard des étudiants. Ils ont donc bénéficié d'un parcours particulier : cours de français (assurés par les étudiant.e.s), accompagnement par les tuteurs et tutrices (visites d'expos et de musées, entretiens, démarches administratives etc.) et inscription à certains cours pratiques au choix. Il s'agit d'une année d'intégration à la fois sociale et pédagogique. L'année suivante, une concertation est organisée pour voir si les étudiants continuent en s'inscrivant officiellement à l'ENSAD ou s'ils passent des concours dans d'autres écoles, ou s'ils vont ailleurs. Ces étudiant.e.s avaient tou.t.e.s une situation en règle de demandeur d'asile, mais étant donné la variabilité de leur parcours et de leurs aspirations, certain.e.s sont parti.e.s en cours de route, d'autres voulaient rester à l'ENSAD, d'autres encore intégrer d'autres écoles ou circuits professionnels.

Le programme continue cette année.

## **Programme de l'UNS**

L'Université de Nice-Sophia-Antipolis a mis en place plusieurs actions concrètes pour accueillir et aider les étudiants réfugié.e.s qui souhaitent s'inscrire à l'Université. Exonération des droits d'inscription et cours de français sont les premières actions qui ont été réalisées en attendant des mesures plus pérennes. Deux enseignant.e.s-chercheur.e.s sont à l'origine de ses actions : Karine Emsellem, maître de conférences en Géographie, et Michel Rueher, professeur des universités à Polytech Nice Sophia.

D'une réunion avec Frédérique Vidal, alors Présidente de l'UNS, naîtront 3 actions concrètes : l'exonération des droits d'inscription pour les étudiant.e.s réfugié.e.s, la mise en place d'une formation spécifique gratuite de remise à niveau en français (CUFLE ; cours de français langue étrangère) et une aide à l'hébergement.

Les 2 chercheurs sont en contact permanent avec des associations locales qui prennent en charge les réfugiés. Ils assurent l'interface entre ces associations et l'UNS pour essayer de définir le meilleur projet possible pour l'étudiant.e, le diplôme à valider et/ou à préparer et les aider dans leurs démarches d'inscription. Parmi les conditions pré-requises pour être intégré dans cette démarche, l'étudiant doit avoir un récépissé de demande d'asile. 12 étudiant.e.s sont inscrits en première année de français langue étrangère.

Au-delà de ces démarches mises en place dans l'urgence, l'UNS souhaite une démarche plus pérenne avec la création d'un diplôme universitaire en apprentissage du français (langue et civilisation) pour ces étudiants réfugié.e.s. En large partie fondée sur le bénévolat, cette formation fera appel à des personnels de l'UNS pour l'apprentissage de

la langue, mais aussi pour des thématiques de découverte de la société française. L'objectif de ce dispositif est de leur permettre ensuite de rejoindre un cursus universitaire. L'UNS communique sur cette initiative et donc l'assume pleinement.

Pour l'accueil d'un étudiant, voici ce que demande l'université :

- un cv,
- un récépissé de demande d'asile ou un titre de séjour,
- un document administratif indiquant le niveau universitaire (relevé de notes, diplôme, etc.), traduit en français, mentionnant le nom de l'établissement, ainsi qu'un tampon officiel,
- quelques lignes qui expriment le projet d'étude (il faut donc cibler la formation à atteindre), pour montrer qu'il y aura poursuite d'études dans l'UNS.

Pour l'instant, Karine Emsellem et Michel Rueher ont bon espoir d'avoir une réponse positive à une demande auprès de l'UCA (Université Côte d'Azur), pour l'année universitaire prochaine, de financement de cet accueil, notamment pour la nourriture, les outils de travail et le logement.

<http://unice.fr/fil/service-communication/actualites/I2019uns-se-mobilise-pour-les-etudiants-refugies>

# Quel projet pour la Villa Arson ?

## Organisation

Une première réunion le 22 mars entre un groupe d'enseignants et Jean-Pierre Simon, directeur de la Villa Arson, a fait l'objet d'une présentation du projet d'accueil d'étudiant.e.s en art réfugié.e.s et migrant.e.s, et s'est conclue par la proposition de Jean-Pierre Simon de faire inscrire ce projet à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'UCA, la Villa Arson étant l'un des membres fondateurs de l'UCA.

L'objectif recherché est d'intégrer ce projet au dispositif déjà mis en place par l'Université de Nice -Sophia- Antipolis. Notamment sur la dispense de frais d'inscription et l'accès gratuit aux cours de FLE (Français Langue Etrangère).

Ce projet a donc été exposé au Conseil d'Administration de l'UCA.

Lors d'une assemblée générale le 25 Mai 2017, un collectif s'est constitué à la Villa Arson réunissant environ 80 personnes : personnel administratif, technique, pédagogique et un grand nombre d'étudiant.e.s pour proposer à la direction de l'établissement la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil des étudiant.e.s en art migrant.e.s et réfugié.e.s dès la rentrée 2017.

S'appuyant sur les initiatives d'établissements d'enseignement supérieur pré-cités, sur Resome, sur les structures institutionnelles et les associations expertes, ainsi que travaillant localement avec l'Université de Nice, le collectif a défini un ensemble d'actions nécessaires à la réussite de ce projet et s'est organisé en groupes de travail chargés des différents points à développer.

Nous avons donc constitué quelques groupes de travail :

Une équipe de professeur.e.s et étudiant.e.s s'attelle à la prise des contacts avec les différentes structures expertes afin notamment d'identifier les documents administratifs (diplômes, papiers et l'assermentation des traductions) en lien avec les associations habitués à ces problématiques tel Habitat et citoyenneté à Nice, la Cimade, RESEF, mais également la CNDA (Cour National du Droit d'Asile) lié au Conseil d'État, ainsi que la CGT Culture qui se propose de nous aider en évoquant le projet au près du cabinet du ministre de la culture et ainsi faciliter nos diverses démarches, Singa france, Région PACA.

Une équipe d'étudiant.e.s se charge des questions liées à l'accueil et à la mise en relation avec les structures médicales, notamment pour le suivi médical et psychologique des étudiant.e.s invité.e.s, accompagnée par les associations locales de soutien aux réfugié.e.s, L'association EVA (association des étudiant.e.s de la Villa Arson) sera la structure accueillante pour les questions d'adresse, et de compte en banque.

Une équipe de personnel administratif assurera le soutien administratif à l'équipe de professeur.e.s et à l'équipe d'étudiant.e.s.

## **Programme proposé à un.e étudiant.e réfugié.e à la Villa Arson**

- 1) Un collège de professeur.e.s, d'étudiant.e.s et la direction contactent les associations pour "choisir" un certain nombre d'étudiant.e.s réfugié.e.s qui correspondent aux critères préalablement déterminé, au regard de la législation en cours.
- 2) L'étudiant.e est contacté.e. Les dossiers administratifs (demande de droit d'asile, dossier d'inscription à la Villa Arson, aux cours de français langues étrangères à l'UCA) sont pris en charge par les différentes instances concernées.
- 3) L'étudiant.e, dont le statut pourrait être celui d'étudiant.e invité.e, est exonéré.e des frais d'inscription (sur le modèle des boursiers sur critères sociaux). Il lui est attribué gratuitement un logement dans le dortoir des étudiant.e.s. Un repas gratuit à la cantine lui est offert pendant l'année universitaire.
- 4) La première année de l'étudiant.e se divise en présence aux cours de français langue étrangère à l'université et cours théoriques et pratiques à la Villa Arson. Outre les cours de FLE, les étudiant.e.s accueilli.e.s seraient accompagnés pendant leur année par des étudiant.e.s volontaires pour des sessions de conversation. Des plateformes d'apprentissage du français peuvent être proposées en complément du dispositif FLE pour le travail personnel. Il pourrait être fait appel également à des étudiant.e.s en master2 de FLE.
- 5) Il est attribué à l'étudiant.e un binôme/trinôme : un.e ou deux correspondant.e.s étudiant.e.s à la Villa Arson et un tuteur-trice professeur.e. La mission de cette correspondant.e et de ce professeur.e est de faciliter l'intégration de l'étudiant.e au sein de l'école, lui apporter un soutien lors de ses démarches administratives, d'aider l'étudiant.e réfugié.e à s'adapter à la formation en l'encourageant à participer à certains cours ou certaines formations de première ou deuxième année ainsi qu'à travailler dans les différents ateliers, de l'accompagner en cas de difficultés, de le conseiller pour son orientation future.
- 6) A l'issue de cette première année d'intégration, année préparatoire aux concours d'entrée dans une école d'art, une commission composée de professeur.e.s et de la direction aident l'étudiant soit à joindre le premier cycle de formation de la Villa Arson en présentant le concours d'entrée à la Villa Arson, garant de l'égalité aux concours, pour aller jusqu'au diplôme, soit à préparer d'autres concours, soit à trouver la meilleure orientation en fonction de ses souhaits et de ses capacités.

## Quel Budget ?

Coût estimé des dépenses d'une année d'études:

	Coût annuel en €	Coût mensuel en €	Observations
Frais d'inscription	433	36,08	Tarif 2016-2017
Sécurité sociale	215	17,92	Tarif 2016-2017
Mutuelle	516	43	Sur la base du tarif le plus élevé de la MEP - voir pour les détenteurs d'un récépissé de demande d'asile
Logement Villa Arson	2280	190	Calculé sur 12 mois
Nourriture	1146,70	95,55	Sur la base du prix de la cantine Villa Arson 3,15 x 7 jours x 12 mois
Transport	228,50	19,04	Base Ligne d'Azur carte étudiant annuelle, tarif aide d'urgence 150 € si applicable
Equipement de sécurité ateliers	100	8,33	Pour le travail ateliers techniques (chaussures de sécurité, vêtement de travail...)
Fourniture de travail	500	41,66	Estimation haute
Frais de gestion	240	20	Estimation haute
<b>TOTAL</b>	<b>5659,20</b>	471,58	

## Recherche de financements

Nous déposerons des demandes de financements (européens, nationaux, régionaux), l'association EVA peut héberger légalement certains financements.

L'université de Nice, à laquelle la Villa Arson sera associée, devrait déposer un projet de financement auprès de l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) avant le 29 juin, date limite de dépôt des projets.

Une demande de financement sera déposée auprès de l'UCA ; par exemple l'octroi d'une bourse de 5 000 € pour une année universitaire qui permettrait de couvrir les frais de nourriture et d'hébergement.

Il existe des fonds à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) qui sera sollicité.

Enfin une levée de fonds en interne sera organisée pour financer les frais de la cafétéria de la Villa Arson, des frais de transport et de matériels des étudiant.e.s réfugié.es et migrant.e.s : cantine + transports et matériel

Cette levée de fonds pourrait comprendre par exemple des recettes faites par l'association EVA lors des soirées, notamment en collaboration avec des associations culturelles locales (tels que La Station ou Le Dojo) ainsi que des ventes aux enchères de pièces d'artistes etc. L'EVA a déjà précisé pouvoir d'ores et déjà couvrir les frais de cantine pour un étudiant invité l'année prochaine.

## Hébergement

L'hébergement est l'un des points les plus importants.

Plusieurs solutions sont possibles:

Un.e demandeur.e d'asile est obligé d'accepter toute proposition d'hébergement proposée par l'État, même si celle-ci se situe dans une autre région, sous peine de perdre son statut. Pour garantir la stabilité des étudiant.e.s invité.e.s, nous envisageons plusieurs solutions :

. L'hébergement gratuit dans les chambres de la Villa Arson, en prenant comme exemple l'hébergement des stagiaires accueillis en médiation ou des artistes accueilli.e.s en résidence.

. Des facilités proposées par le CROUS, suite aux démarches qui seront entreprises. Nous sommes convaincus que si la Villa Arson consent à un hébergement cela facilitera considérablement à son tour l'engagement du CROUS à ouvrir des logements dédiés.



**Si notre mobilisation est d'abord un accueil, celui d'artistes réfugié.e.s, Il ne fait aucun doute que leur présence aboutira inmanquablement à un échange, un enrichissement mutuel.**

**Nous avons l'envie. Nous avons les capacités. Nous avons des moyens ; alors faisons-le ! Pour un, deux, trois, peut-être cinq étudiant.e.s réfugié.e.s. C'est peu, comparé au nombre total de réfugié.e.s, mais pour ces cinq-là, ce serait beaucoup.**

Collectif des personnels et étudiant.e.s  
de la Villa Arson pour l'accueil d'étu-  
diant.e.s en art migrant.e.s. et réfugié.e.s.